

Les éditeurs de presse s'adressent aux gouvernements européens

Les 28 gouvernements de l'Union européenne ainsi que le Parlement européen discutent actuellement de la directive sur le droit d'auteur. Une réforme dont le but est d'assurer l'avenir du journalisme professionnel, en permettant que les créateurs de contenus de presse et les plateformes mondiales qui les véhiculent se retrouvent sur un pied d'égalité.

La réforme du droit d'auteur européen, en cours de discussion actuellement entre les gouvernements et le Parlement européen, pourrait stimuler le journalisme professionnel en permettant aux éditeurs de presse, grands et petits, de monétiser leur précieux contenu en ligne.

Si vous voulez un avenir durable pour notre presse professionnelle et indépendante, si vous voulez un contenu de qualité et vérifié, si vous voulez que les éditeurs puissent investir dans le journalisme professionnel, si vous êtes alarmés, comme nous, par la perspective de pages blanches, il est maintenant temps d'agir et de soutenir le droit voisin de l'éditeur (article 11) tel qu'il a été largement adopté le 12 septembre dans

le texte du Parlement européen. C'est une étape essentielle pour la diversité et le pluralisme futurs de la presse européenne qui sous-tendent notre démocratie.

Vous subissez actuellement des pressions de la part des monolithes numériques, afin d'affaiblir le droit des éditeurs de presse d'une manière qui légitimerait en réalité les pratiques prédatrices auxquelles il vise à mettre fin. Certains moteurs de recherche, agrégateurs d'informations et autres sociétés dont le modèle économique repose sur l'utilisation des contenus de valeur des éditeurs de presse sans autorisation ni

rémunération, ne souhaitent pas que les régulateurs européens adoptent un droit effectif pour les éditeurs.

La réforme en cours doit remédier au déséquilibre actuel des positions de négociation entre la presse et les plateformes. L'écosystème numérique doit fonctionner équitablement pour tous : les créateurs de contenu, les distributeurs et les consommateurs, et pas seulement pour les quelques géants puissants et dominants d'Internet.

L'approbation du droit voisin de l'éditeur, tel qu'il figure dans le texte du Parlement européen, serait l'occasion de

promouvoir l'investissement dans le journalisme professionnel et d'assurer l'avenir d'une presse libre et indépendante.

L'Europe ne peut se permettre de renoncer à sa souveraineté en affaiblissant le rôle de la presse dans le débat démocratique. ■

« Le modèle économique de certains moteurs de recherche repose sur l'utilisation des contenus de valeur des éditeurs de presse sans autorisation ni rémunération »

droit de réponse Précisions suite au droit de réponse de Willy Burgeon

Suite à la publication de l'entretien de Marco Lamensch dans nos éditions du samedi 17 novembre, Willy Burgeon, l'ancien député socialiste nous avait envoyé un droit de réponse, publié samedi 24 novembre. Il y déclarait que le sujet de « Strip-Tease » dans lequel il apparaissait en 2000 (« Une délégation de très haut niveau ») relevait selon lui de « l'escroquerie médiatique ».

Marco Lamensch, cocréateur de « Strip-Tease », a tenu à réagir en trois points à ces propos, pour contester avec virulence la version de Burgeon. « 1. Lors de la vision du film avant diffusion, en présence de journalistes, Willy Burgeon n'a jamais dit qu'il ignorait être suivi par "Strip-Tease". 2. Quand d'autres parlementaires francophones ont pré-

tendu la même chose plus tard, un parlementaire flamand a éclaté de rire en disant : "Si nous le savions, vous imaginez les francophones..." 3. S'il avait su être suivi par "Strip-Tease", Willy Burgeon aurait-il manifesté moins d'enthousiasme pour le régime nord-coréen ? »

Le droit de réponse a fait bouillir Philippe Dutilleul, l'auteur du sujet de 2000, injurié et personnellement mis en cause par Burgeon. « Le Soir » comprend que les attaques de l'ancien mandataire socialiste aient pu blesser le journaliste, dont la déontologie n'a jamais été prise en défaut. Il va sans dire que nous nous désolidarisons de ces accusations. Si Philippe Dutilleul a pu en douter, nous le regrettons profondément.